

AGENDA

- Samedi 9 juillet : Vitrail floral



La commune a le plaisir de recevoir Jean-Pierre LABOUAL, scénographe rurbain pour la réalisation d'un vitrail floral sur la fontaine du village. Il s'agit d'un atelier participatif et gratuit auquel vous êtes conviés : rendez-vous à 9h00 autour de la fontaine avec un petit panier pour la cueillette.

- Jeudi 14 juillet : Cérémonie du 14 juillet à 11h00, salle du rez-de-chaussée de la Mairie. Verre de l'amitié offert par la mairie.

- Dimanche 17 juillet : Course pédestre Talairan-Mouthoumet. Des perturbations pourront avoir lieu au niveau de la circulation sur la D613 et du stationnement au cœur de village.

- Lundi 18 juillet : Séance de Cinéma en plein air à Mouthoumet, en soirée, dans le cadre de la programmation culturelle de la CCRLCM. Film projeté : *La famille Bélier*, comédie d'Eric LARTIGAU (2014). Gratuit et ouvert à tous. La commune organisera un apéritif.

- Jeudi 21 juillet : Marché gourmand nocturne à Termes de 17h à 23h (Association Hautes Corbières Gourmandes).

- Samedi 23 juillet : Repas dansant avec Les Poupettes Sisters (Katie Music Band).

- Jeudi 4 août : Marché gourmand à Salza (Association Hautes Corbières Gourmandes).

- Samedi 13 août : Repas dansant avec Les Pin'up (Katie Music Band).

- Samedi 27 août : Repas des pompiers. Pétanque en doublette l'après-midi. Prix du repas : 18 €/pers et 8 € pour les enfants de 6 à 12 ans. Gratuit pour les moins de 6 ans. Inscriptions à la Cavale (04 68 70 03 81), auprès de Rachel (06 45 56 67 20) ou Christelle S. (06 10 93 18 50). Soirée animée par DJ Cassiopé.

- Samedi 3 septembre : Foire de Mouthoumet à partir de 10h (Association Hautes Corbières Gourmandes), avec défilé de mode de la friperie.

- Samedi 24 septembre : Repas partagé à l'ancienne école avec l'équipe de la friperie, des jardins partagés, et de la pétanque. Ouvert à tous.

- Dimanche 27 novembre : Marché de Noël à Laroque de Fa à partir de 10h (Association Hautes Corbières Gourmandes).

ECHOS DU VILLAGE

SOIREE CREPES



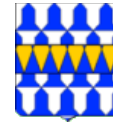
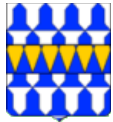
Près d'une quarantaine de Mouthoumétois et Mouthoumétoises ont répondu présents ce samedi 5 mars à l'ancienne école pour une soirée Crêpes organisée par la Régie des Festivités de Mouthoumet. Tous les participants ont passé une agréable soirée dans la bonne humeur et la convivialité.

PAQUES



Une dizaine d'enfants de Mouthoumet et des environs se sont retrouvés ce lundi de Pâques pour une traditionnelle chasse aux œufs organisée par la Régie des Festivités. La joyeuse bande est partie à la recherche du trésor chocolaté dans les rues et placettes du village. Une fois le butin partagé, les enfants ont rejoint une trentaine de villageois dans la cour de l'ancienne école pour partager un bon repas et l'omelette sucrée de Pâques.

La Régie des Festivités remercie tous les enfants et les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette journée.



CEREMONIE DU 8 MAI



Une trentaine de Mouthoumétoises et de Mouthoumétois se sont réunis ce dimanche 8 mai dans la salle du rez-de-chaussée de la mairie, afin de commémorer le 71^{ème} anniversaire de la victoire des Alliés et la fin de la seconde guerre mondiale. Après le discours de M. le Maire, Jean-Marie SAUNIERE, un bouquet de fleurs a été déposé avec émotion par la doyenne de l'assemblée. Les villageois se sont ensuite recueillis pendant une minute de silence, en hommage à toutes les personnes qui ont donné leur vie pour que nous soyons libres aujourd'hui. La matinée s'est ensuite terminée au snack-bar du village, le KEZAKO, autour du verre de l'amitié, offert par la mairie.

PETANQUE

Les "Pets en Chœur" reprennent du service avec le début de la saison de pétanque qui aura eu lieu le 8 juillet. Rendez-vous tous les vendredis à 17h au KEZAKO pour la pétanque.

ECHOS DE LA MAIRIE

JARDINS DU RAVICHOL



A gauche : Orchidée abeille qui a pu pousser grâce au défrichage ; A droite : les jardins vus de la D613

Coté Jardins du Ravichol, les nouvelles sont bonnes : à ce jour, 5 familles cultivent un jardin. Il reste des parcelles pour les personnes intéressées.

Les espaces collectifs s'améliorent doucement : un muret en pierre sèches est en cours de réfection... Prochain chantier collectif à l'automne. Si cela vous intéresse, faites-le savoir à la mairie. D'ici quelques semaines, une grande table de pique-nique va être installée sur la parcelle collective.

FRIPERIE

La friperie de Mouthoumet a fêté son 39 000^{ème} habit et objet reçu et son 33 000^{ème} habit et objet redistribué. En juillet et août, elle restera ouverte tous les jeudis, mais avec des horaires d'été de 14h à 18h et les samedis de 10h à 12h.

TRAVAUX

Il est prévu que les employés communaux bouchent les trous dans les rues du village avec de l'enrobé cet été.

SECURISATION DE LA D613



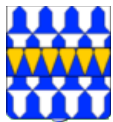
Le service sécurité routière de la DDTM11 a prêté à la commune un radar pédagogique pendant 3 semaines, afin de sensibiliser les automobilistes à la limitation de la vitesse sur la départementale D613.

Les rencontres avec l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11) pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le projet de sécurisation de la D613 se sont poursuivis. Nous avons rencontré M. NAUDY, le directeur de l'ATD, à Mouthoumet.

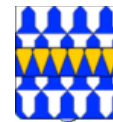
Une proposition de travaux devrait prochainement nous être soumise sous la forme de 3 tranches de travaux, afin d'étaler les dépenses sur plusieurs années.

PLAN D'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX

La commune de Mouthoumet a 3 ans pour finaliser les travaux d'accessibilité pour les personnes handicapées dans le cadre du PAVE. L'Ad'ap, Agenda d'Accessibilité Programmée, a



BULLETIN MUNICIPAL DE MOUTHOMET N°9 Juillet 2016



été validé avec le calendrier suivant :

- En 2016, accessibilité de la mairie : création d'une place de parking réservée aux personnes handicapées devant la mairie, installation d'un dispositif d'appel, et mise aux normes de l'escalier (pose d'une bande d'éveil sur marche palière, pose de nez de marche, pose de deux contremarches, prolongement de la main courante), mise en conformité de la boîte aux lettres. Les personnes handicapées seront reçues dans la salle du rez-de-chaussée de la mairie.

- En 2017, accessibilité du rez-de-chaussée de la mairie : main courante à droite des marches d'entrée, remplacement de la grille avaloir de pluie en bas de l'escalier, mise aux normes des marches, mise aux normes des toilettes.

- En 2018, accessibilité du rez-de-chaussée de l'ancienne école (friperie et salle communale) : création d'une rampe d'accès le long de la route (la rampe actuelle est trop pentue), création d'une rampe d'accès à la salle de la friperie avec garde corps et changement de porte, rampe d'accès amovible à la salle des repas.

Des demandes de subventions vont être déposées cette année pour ces travaux.

STATION SERVICE

Nous avons reçu la notification d'accord pour les subventions concernant les travaux de la station service : les travaux seront subventionnés à hauteur de 30% par l'Etat et à 30% par le Conseil Départemental. Nous les en remercions vivement. Le sénateur Roland COURTEAU nous a également assuré de son soutien, mais nous ne savons pas encore à quel niveau. Par contre, nous venons de recevoir le 27 juin la notification du refus de la part de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées.

DEGRADATIONS

Après les dégradations liées à une intrusion dans la cuisine de l'ancienne école, la commune a fait face le samedi 4 juin à une dégradation au forage de la Prade : le tuyau qui sert aux utilisateurs a été sectionné puis retrouvé dans un container du tri sélectif. A cause de la bêtise de certains, c'est la collectivité, donc tous les

habitants, qui vont payer.

PARCELLE B144

La vente la parcelle B144 sur le village (ruine située à droite de chez Victoria et Hamish) a été signée le 21 juin, au prix de 2 000 €, afin de rembourser les frais de mise en sécurité engagés par la commune il y a quelques années.

INONDATIONS DE 2014

L'entreprise Colas est revenue pour terminer les travaux sur les chemins, qui n'ont pas pu être faits au printemps, à cause des mauvaises conditions météorologiques.

Le surplus de gravier dans la rue du château d'eau a également été enlevé.

TARIF DE L'EAU

Le Conseil Municipal a décidé, lors du conseil municipal du 2 avril 2016, de ne pas augmenter les tarifs de l'eau et de l'assainissement de la commune cette année.

Le relevé des compteurs d'eau s'effectuera à Mouthoumet à compter du 1^{er} juillet 2016.

En cas d'absence, veuillez communiquer le plus rapidement possible votre relevé au secrétariat de la mairie.

Par ailleurs, le niveau des sources est au plus bas. Merci de faire attention à votre consommation d'eau.

INFOS PRATIQUES

EN BREF...

Le secrétariat de mairie sera fermé du mardi 28 juin 2016 au vendredi 15 juillet 2016 inclus.

BOULANGERIE

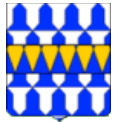
La boulangerie a été reprise depuis le samedi 4 juin. Voici quelques informations pratiques :

- Téléphone : 04 68 40 60 49 et 06 87 07 04 78

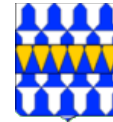
- Ouverture de la boulangerie tous les jours de 6h30 à 12h30 et de 16h30 à 19h00. Fermée le mercredi après-midi.

- Ouverture du restaurant de 12h à 14h (le soir sur réservation).

- Vente de pizzas à emporter sur commande (une heure avant) ; livraison possible sur le village.



BULLETIN MUNICIPAL DE MOUTHOMET N°9 Juillet 2016



Snack.

- Repas traiteur sur devis avec plaques de pizzas, quiches et tartes.
- Petite épicerie

TRANSPORTS SCOLAIRES

Inscription en ligne jusqu'au 15 juillet 2016 sur le site www.aude.fr/207-transport-scolaires.htm. Il y aura deux lignes qui desserviront Mouthoumet pour le transport scolaire :

- Direction Lézignan-Corbières : Le nouveau collège et le lycée de Lézignan-Corbières ouvriront à la rentrée de septembre 2016. Mouthoumet sera désormais rattaché à Lézignan-Corbières. Départ de Mouthoumet aux alentours de 6h30. Les horaires précis seront en ligne courant août sur le site : <http://audelignes.cg11.fr>.

- Direction Couiza : Les enfants actuellement au collège de Couiza en 2015-2016 pourront continuer leur scolarité dans cet établissement et bénéficier du transport scolaire cette année encore.

Attention, cette année, la carte de transport ne sera adressée qu'après réception du règlement. Elle doit être impérativement présentée au conducteur à chaque montée dans le bus.

Pour être informé des perturbations de circulation dans le département, inscrivez-vous aux alertes de Text'Aude, l'info par SMS, au moment de l'inscription de votre enfant aux transports scolaires.

Plus d'infos en appelant le service des transports du Département de l'Aude au 04 68 11 67 76.

PREVENTION CONTRE LES INCENDIES

Pensez à débroussailler votre parcelle, même si vous n'habitez pas à l'année sur le village. Attention, il est interdit d'allumer des feux entre le 15 mai et le 15 octobre, d'après l'arrêté préfectoral n°2013352-0003 du 2 janvier 2014. Plus d'informations en mairie.

COMPTEUR LINKY

Le conseil municipal a été sollicité par un habitant

au sujet de la pose future de nouveaux compteurs EDF Linky. Il s'inquiète de la dangerosité de ces nouveaux compteurs électriques et de la pollution électromagnétique qui sera générée. Il propose notamment aux habitants de se positionner contre la pose de ces nouveaux compteurs en écrivant à EDF.

MARCHE - COMMERCANT AMBULANT FRUITS ET LEGUMES

Le marché organisé par l'Association Court-Circuit en Corbières a repris à Laroque de Fa, tous les vendredis à partir 17h.

Changement de tournée : M. Guy TOURON sera également présent le vendredi entre 12h et 14h à partir du mois de juin ; en plus du lundi, aux mêmes horaires Il vend des fruits et légumes et tout ce dont vous avez besoin aussi sur commande. Livraison à domicile si vous le souhaitez. Contact au 06 77 09 38 79.

OBLIGATION D'AFFICHAGE PAR LE PETITIONNAIRE D'UNE AUTORISATION D'URBANISME

Tous les travaux soumis à une demande d'autorisation d'urbanisme doivent faire l'objet d'un affichage par le pétitionnaire de l'autorisation délivrée par les services de l'Etat.

Cette obligation d'affichage sur le terrain concerne toutes les autorisations, qu'elles soient tacites ou expresse, qu'il y ait ou non des travaux, sauf les déclarations préalables portant sur une coupe ou un abattage d'arbres situés en dehors des secteurs urbanisés (R.424-15 du code de l'urbanisme).

Elle constitue le point de départ du délai de deux mois, des délais de recours contentieux des tiers à l'encontre de la décision délivrée (R.600-2 du code de l'urbanisme).

Elle est obligatoire pendant toute la durée du chantier et ce, à compter de la notification de l'arrêté ou de la date à laquelle le permis tacite ou la décision de non opposition à la déclaration préalable est acquis (R.424-15 du code de l'urbanisme).